

Maître d'Ouvrage

**Commune de VEDRINES SAINT LOUP**

Mairie – 12 Grand Rue Maurice Vaillant  
15100 VEDRINES SAINT LOUP

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Objet

**Travaux de mise en conformité de la Mairie**  
15100 VEDRINES SAINT LOUP

**TRINH & LAUDAT** architectes

7 Rue du Breuil  
15100 SAINT-FLOUR  
Tél. : 04 71 60 13 04 - Fax : 04 71 60 95 16  
trinhetaudat@wanadoo.fr

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**30 juillet 2015 à 17H00**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 – Modalités d'obtention du dossier.
- 2.2 – Etendue et mode de la consultation.
- 2.3 – Décomposition en tranches et en lots.
- 2.4 – Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- 2.5 – Variantes.
- 2.6 – Délais d'exécution.
- 2.7 – Modification de détail au dossier de consultation.
- 2.8 – Contenu du dossier de consultation.
- 2.9 – Délai de validité des offres.
- 2.10 – Possibilités de soumissionner.
- 2.11 – Propriété intellectuelle des projets.
- 2.12 – Dispositions relatives aux travaux intéressants la défense.

### **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

### **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

### **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la

### **Travaux de mise en conformité de la Mairie – 15100 VEDRINES SAINT LOUP**

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au mois de septembre 2015.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 – Modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier sera délivré aux candidats sous forme papier ou sous forme électronique, dans les conditions définies dans l'avis d'appel public à la concurrence.

### 2.2 – Etendue de la consultation et mode d'appel public à la concurrence

La présente consultation est sur la base d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### 2.3 – Décomposition en tranche et en lots

Les travaux sont répartis en une tranche unique composée de 9 lots tels que listés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Chaque lot fera l'objet d'un marché conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec un membre de groupement d'entrepreneurs conjoints.

### 2.4 – Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

### 2.5 – Variantes

Les variantes possibles sont proposées au CCTP et seront mentionnées en annexe du devis.

### 2.6 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

### 2.7 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.8 – Contenu du dossier de consultation

- ✓ Présent règlement,
- ✓ Acte d'engagement,
- ✓ Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- ✓ Dossier technique comprenant
  - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
  - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
  - Plans
  - Planning
  - Plan Général de Coordination (PGC)
  - Rapport initial de contrôle
- ✓ DC1,
- ✓ DC2.

### 2.9 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 2.10 – Possibilités de soumissionner

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour plusieurs lots mais, s'ils présentent une offre à titre individuel sur un lot, ils ne pourront le faire dans le cadre d'un groupement d'entreprises. Si tel était le cas, les deux offres seront écartées.

De plus, en cas de groupement d'entreprises, sa forme juridique sera « groupement conjoint », le mandataire étant obligatoirement le titulaire du lot gros œuvre, solidaire de l'ensemble de ses co-traitants à l'égard du maître d'ouvrage.

### 2.11 – Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

### 2.12 – Disposition relative aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire euros.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

**A** – La lettre de candidature (modèle DC1 – ci-joint).

En cas de groupement, préciser le nom du mandataire et joindre les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

**RAPPEL** : Il est interdit à un même mandataire de représenter plusieurs groupements. De plus, les candidats n'ont pas la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

**B** – La déclaration du candidat (modèle DC2 – ci-joint) et ses annexes.

**C** – Un mémoire technique composé des pièces suivantes :

- 1 – Moyens humains,
- 2 – Moyens matériel,
- 3 – Les moyens mis en œuvre pour la réalisation du chantier (personnel et matériel),
- 4 – Engagement sur les délais,
- 5 – Liste de références de travaux similaires réalisés au cours des 3 dernières années précisant la nature, le montant, la date du marché exécuté ainsi que le nom du maître d'ouvrage,
- 6 – Les justificatifs de la qualification professionnelle du candidat (exemple : certificat de qualification QUALIBAT, copie de la carte de qualification, certificats de capacité de moins de 2 ans établis par des maîtres d'œuvre...).

**D** – L'attestation d'assurance décennale précisant le montant des garanties et des franchises.

**E** – L'attestation responsabilité civile précisant que la garantie incendie est acquise avant réception des travaux.

(Ces deux attestations devant être datées de **moins de trois mois**)

(Ces renseignements seront à fournir sur les déclarations types DC1 et DC2 et sur papier à entête du candidat.)

Chaque cotraitant d'un groupement devra également fournir l'ensemble de ces pièces.

**Les candidats qui ne fourniraient pas ou ne fourniront qu'une partie de ces pièces pourront être écartés si la Commission d'Appel d'Offres ne dispose pas des informations suffisantes sur les capacités et les garanties professionnelles de ces candidats.**

**F** – L'Acte d'Engagement conforme au modèle joint daté et signé par la ou les entreprises qui seront signataires du marché.

**G** – Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) accepté (daté et signé).

**H** – La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) conforme au cadre ci-joint acceptée (datée et signée).

**I** – Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) accepté (daté et signé).

**J** – Le Plan Général de Coordination (PGC)

**K** – Le planning accepté (daté et signé).

**LES ENTREPRISES SERONT TENUES DE REMPLIR UN ACTE D'ENGAGEMENT PAR LOT.**

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

##### **Remise des offres version papier**

Les offres devront parvenir au plus tard le **30 juillet 2015 à 17H00** sous enveloppe à la

**Commune de VEDRINES SAINT LOUP  
Mairie – 12 Grand Rue Maurice Vaillant  
15100 VEDRINES SAINT LOUP**

L'enveloppe intérieure portera les mentions suivantes :

Travaux de mise en conformité de la Mairie – 15100 VEDRINES SAINT LOUP

**« OFFRE (S) POUR  
LA MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE – 15100 VEDRINES SAINT LOUP »  
LOT(S) N°  
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'EXAMEN DES OFFRES »**

Les dossiers arrivés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus** ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

##### **Remise électronique des offres**

Les offres pourront être remises électroniquement sur le site internet de la Commune de VEDRINES SAINT LOUP [www.vedrinessaintloup.webnode.fr/dossierstravaux](http://www.vedrinessaintloup.webnode.fr/dossierstravaux)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTE  
DANS LA FORME REGLEMENTAIRE SERA ELIMINE**

## ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

A condition que les offres des candidats aient été jugées suffisantes par la Commission (capacités techniques et financières), elles seront jugées en fonction des critères suivants :

Libellé	Pondération
1 – Prix des prestations	60 %
2 – Valeur technique	40 %

Le critère prix des prestations sera apprécié au regard de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) remis par les candidats.

Le critère valeur technique sera apprécié au regard des moyens mis en œuvre sur le chantier et sur les fiches matériaux.

Une négociation sera éventuellement engagée avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes au terme d'une première analyse selon les modalités de jugement des offres. Les autres offres ne seront pas retenues. Ces négociations se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### Architecte

TRINH & LAUDAT architectes  
Roger ROCHES  
7 Rue du Breuil  
15100 SAINT-FLOUR  
Tél. : 04 71 60 13 04

### Economiste

EKO  
Laurent BARRY  
6 Rue du Breuil  
15100 SAINT-FLOUR  
Tél. : 04 71 20 31 40

### Maître d'ouvrage

Commune de VEDRINES SAINT LOUP  
Mairie – 12 Grand Rue Maurice Vaillant  
15100 VEDRINES SAINT LOUP  
Tél. : 04 1 73 50 55